

675 000 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage dans le secteur privé en 2021

« Millésime exceptionnel pour l'apprentissage cette année », titre Les Echos, alors que près de 675 000 jeunes ont signé un contrat d'apprentissage dans le secteur privé en 2021, soit quelque 163 000 de plus que l'année dernière, déjà marquée par une très forte croissance. L'apprentissage s'apprête à battre un nouveau record avec près de 675 000 contrats signés par des entreprises privées cette année, selon les chiffres compilés par le quotidien, auprès des onze Opco qui financent la formation des jeunes engagés dans ce cursus par alternance. Soit une croissance de près de 32 % si l'on se réfère au nombre de contrats de 2020 communiqué par le ministère du Travail, lequel affichait déjà une hausse historique de 40 %. De manière symbolique, le millésime 2021 est assuré d'être au moins deux fois plus fourni que celui de 2018, année de la réforme Pénicaud qui a passé la main de l'apprentissage aux partenaires sociaux sous le contrôle de l'Etat, souligne Les Echos. « C'est au-delà de mes espérances », confie Thierry Teboul, le directeur général de l'Afdas. La libéralisation de l'apprentissage a lancé la dynamique, rappelle le quotidien qui tente de comprendre les raisons de ce succès, et la reprise, plus forte que prévu depuis, l'a amplifiée. « Aucun de nos adhérents n'a connu de baisse d'effectifs cette année, c'est historique », abonde le président de la Fnadir. Opco, CFA et ministère et tous les spécialistes conviennent toutefois que, si l'apprentissage a gagné la bataille du chiffre, il lui reste encore à remporter celle de l'image. « Il est important de donner de la visibilité aux métiers de niveaux bac ou infra voire BTS », a déclaré Elisabeth Borne, en concluant la récente assemblée générale de la Fnadir, pointant d'abord un enjeu d'attractivité. « Je suis frappée, a ajouté la ministre du Travail, du pourcentage de jeunes apprentis qui occupent le même métier trois ans après avoir été formés : moins de la moitié pour le bâtiment, 40 % dans la métallurgie. Cela fait réfléchir. » Une autre question doit tarauder Elisabeth Borne, conclut le quotidien, même si ce sera au prochain gouvernement d'y apporter une réponse. Incontestablement bénéfique pour l'insertion professionnelle des jeunes, la réforme Pénicaud a son revers, et pas des moindres : celui d'être notoirement sous-financée par la seule taxe d'apprentissage des entreprises. (Les Echos, p.2)

« Le prochain exécutif devra s'attaquer au « quoi qu'il en coûte », titre Les Echos, pour lequel, l'engouement pour l'apprentissage renvoie à un problème structurel : le sous-financement de la réforme de 2018. (Les Echos, p.2)